

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux avril à vingt heures et trente-trois minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JUHEL Ronan, Maire de Sauzon.

	▪ <b>Étaient présents</b> : : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Soizic LUCAS, Fabien DRAMARD, Elodie GUEGAN, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPESSE
<b>Nombre de Conseillers :</b>	▪ <b>Absents avec pouvoir</b> : Annick ALLAIN pouvoir à Elodie GUEGAN
• <b>En exercice</b> : 13	▪ <b>Absents excusés</b> : Damien GUEGAN
• Présents : 10	
• Procurations : 1	
• Votants : 11	
<b>Date de publication et d'affichage</b> : 28 mars 2025	▪ <b>Absents</b> : Katia LUCAS
	▪ <b>Secrétaire</b> : Régis ROBERT

**FINANCES : Affectation des résultats 2024**

Les comptes administratifs 2024 approuvés, laissent apparaître les résultats de clôture suivants :

Section \ BUDGETS	PRINCIPAL (TTC)	CAMPING (HT)	PORT (HT)	CENTRE D'ACCUEIL (HT)	LOTISSEMENT TERRES WILLAUMEZ (HT)
Fonctionnement	+ 736 405,56	+ 147 232,96	+ 15 687,50	+ 17 914,53	-65 765,66 €
Investissement	+ 76 812,40	+ 103 080,05	- 185 255,39	- 28 886,20	- 380 730,00 €

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition d'affectation des résultats 2024 suivante à prendre en compte pour l'exercice 2025 :

➤ **Au Budget Principal**

- 386 405,56 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenus en fonctionnement,
- 350 000,00 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement.

TOTAL : 736 405,56 €

➤ **Au Budget Camping**

- 147 232,96 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement.

➤ **Au Budget Port**

- 15 687,50 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

➤ **Au Budget Centre d'Accueil Willaumez**

- 17 914,53 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

➤ **Au Budget Lotissement Terres Willaumez**

- 65 765,66 € (article 002 dépenses de fonctionnement) maintenus en fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section investissement des différents budgets est reporté.

Après avoir délibéré, et voté, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats exposée.

**FINANCES : Vote des taux d'imposition 2025**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. Les commissions de finances des 17, 19 et 26 mars 2025 ont étudié les budgets, monsieur le Maire propose la reconduction des taux 2024 en 2025. Avis favorable du conseil à l'unanimité

**FINANCES : Budgets primitifs 2025**

Après avoir délibéré, et voté, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2025 suivants :

**BUDGET PRINCIPAL (TTC) :**

Équilibré en section : - de fonctionnement à 2 443 000,00 €  
- d'investissement à 3 462 000,00 €

**BUDGET PORT (H.T.) :**

Équilibré en section : - de fonctionnement à 397 000,00 €  
- d'investissement à 448 000,00 €

**BUDGET CAMPING (H.T.) :**

Équilibré en section : - de fonctionnement à 193 000,00 €  
- d'investissement à 500 000,00 €

**BUDGET CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ (H.T.) :**

Équilibré en section : - de fonctionnement à 55 300,00 €  
- d'investissement à 65 000,00 €

**BUDGET LOTISSEMENT TERRES WILLAUMEZ (H.T.) :**

Équilibré en section : - de fonctionnement à 1 059 371,00 €  
- d'investissement à 1 440 091,00 €

### **FINANCES - Tarifs portuaires 2025**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les propositions ont été travaillées avec les services ainsi qu'à la commission communale portuaire et présentées lors du conseil portuaire du 6 mars dernier qui les a validées. En moyenne, une augmentation de 1 % a été appliquée sur la nouvelle grille tarifaire pour ce qui concerne les abonnés, le bloc laverie et l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire propose d'y ajouter la nouvelle tarification concernant Deubord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la grille tarifaire 2025.

### **FINANCES : Comptabilité : Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section. Avis favorable du conseil à l'unanimité

### **FINANCES - Budget MORBIHAN HABITAT – convention de gestion des 9 logements locatifs sociaux Haut du bourg**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition de budget présentée par Morbihan Habitat dans le cadre de la convention de gestion des 9 Logements Locatifs Sociaux du Haut du Bourg. Tous les montants proposés ont été intégrés au budget primitif 2025 du budget principal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la proposition de budget présentée par Morbihan Habitat

### **FINANCES - Contributions 2025 aux organismes de regroupement**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la contribution de fonctionnement au budget de l'organisme de regroupement suivant pour l'année 2025 :

- **VIGIPOL** : 0,29 € / habitant x 1846 habitants (population DGF 2024) = 535,34 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la contribution VIGIPOL.

### **FINANCES : Adhésions 2025**

Monsieur le Maire propose la reconduction en 2025 des adhésions aux organismes suivants :

- **Association des Maires du Morbihan** : 0,35€/habitant x 1063 habitants (population 2025) = 372,05 €.

- **Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (A.N.E.T.T.)** : 220,00 €.

- **Association « Iles du Ponant »** : 4,35€/habitant x 1 846 habitants (population DGF 2024) = 8 030,10 €.

- **Fondation du Patrimoine – Délégation Bretagne** = 200 € pour les communes de moins de 3000 habitants, (sur la base du montant 2024, en attente du montant 2025).

Le conseil municipal après vote, approuve à l'unanimité l'adhésion aux quatre organismes ci-dessus, dans la même proportion, la prévision totale au budget étant de 9 100,00 €.

### **FINANCES - Participation au fonctionnement de l'année 2024/2025 des établissements scolaires - Ecole privée Sainte-Marie**

L'effectif des élèves domiciliés sur SAUZON est de 42 (12 élèves en maternelle et 30 élèves en primaire). La participation financière versée à L'OGEC STE Marie est de 1 587,79 €/par élève pour les enfants en maternelle et de 463,73 €/par élève pour les enfants en primaire. Au total : **32 965,38 €** (19 053,48 € pour les maternels et 13 911,90 € pour les primaires)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette subvention et autorise le Maire à signer l'avenant n°14 à la convention.

### **FINANCES : Participation au fonctionnement de l'année 2024/2025 des établissements scolaires - Ecole privée Sainte-Anne**

Il en est de même pour les enfants de Sauzon qui fréquentent l'école Ste Anne de Palais. L'effectif est de 8 enfants (2 en maternelle et 6 en primaire). La participation financière versée à l'OGEC Ste Anne est de 1 587,79 €/par élève pour les enfants en maternelle et de 463,73 €/par élève pour les enfants en primaire. Au total : **5 957,96 €** (3 175,58 € pour les maternels et 2 782,38 € pour les primaires).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la participation au fonctionnement de l'école Sainte Anne d'un montant total de 5 957,96 € pour l'année scolaire 2024/2025.

### **Conventions : Morbihan Energies - Géoréférencement**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025D007 du 20 janvier 2025 concernant l'obligation d'effectuer la géolocalisation et le géoréférencement de l'éclairage public.

Le projet de convention a été reçu le 07 mars dernier. Monsieur le Maire en expose le contenu et le coût pour la commune à 6000€ TTC.

Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention.

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de la convention, et autorise monsieur le Maire à la signer.

### **Conventions : Inovalys - Suivi hygiène restaurant scolaire**

Avis favorable du conseil pour le renouvellement de la convention avec « INOVALIS » pour l'accompagnement et le suivi de l'hygiène au sein du restaurant scolaire.

Période : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Détail de la prestation :

- Collecte des échantillons de denrées alimentaires par un agent INOVALYS et transport au laboratoire
- Analyse microbiologique (autocontrôle) sur les denrées alimentaires collectées
- Contrôle de nettoyage / désinfection des surfaces : fourniture de pétrifilms®

**Fréquence :**

- o 2 collectes par an, soit une par semestre
- o Prise de 2 échantillons par an (un échantillon par collecte)
- o Fourniture de 3 x 5 pétrifilms® par an, soit 1 x 5 pétrifilms® par trimestre scolaire

**Coût :**

Montant HT : 225.20 €

Montant TTC : 270.24 €

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités du nouveau contrat, et autorise monsieur le Maire à le signer.

### **Conventions : Cotral Lab - Convention de formation**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il a sollicité un devis pour des protections auditives pour :

- 1 agent du service camping
- 2 agents du service technique communal

La fourniture ce type d'Equipement de Protection Individuelle nécessite une formation individuelle et nominative, de plus cette formation nécessite une convention.

Monsieur le Maire expose le contenu pour les 2 services et sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer chacune des conventions.

Coût Camping :

- Montant HT : 203.30 €

- Montant TTC : 243.96 €

Coût Service Technique :

- Montant HT : 506.59 €

- Montant TTC : 607.91 €

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités des deux conventions jointes, et autorise monsieur le Maire à les signer.

### **Conventions - Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles « FDGDON56 » - Lutte contre les taupes**

Monsieur le Maire informe les conseillers de sa démarche concernant la lutte contre les taupes, l'organisme devait proposer une convention. Néanmoins, une formation est proposée sur devis pour le personnel communal et tout administré qui serait intéressé. Cette formation aura lieu à partir de 10h30 à la salle des fêtes et sur le terrain l'après-midi, le 17 avril 2025, pour un coût de 360€ TTC. Elle comporte une partie théorique le matin et une partie pratique l'après-midi. Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité cette organisation. Monsieur le Maire signera le devis.

### **Conventions - Centre d'accueil - Règlement intérieur et convention**

Monsieur le Maire informe les conseillers des dispositions prises dans le cadre de la gestion du centre d'accueil communal. Il informe les conseillers de la nécessité de revoir les documents contractuels entre la commune et l'utilisateur et en donne lecture, à savoir :

Le règlement interne

Le contrat de location

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité, approuve les deux documents, et charge monsieur le Maire de les faire appliquer.

### **Programmes - Port - Zone de Port-Bellec – hors concession - « Marché de travaux de mise en place de mouillages à moindres impacts – zone de mouillages attenante au port de SAUZON » - autorisation à signer le marché**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans la suite du dossier sur les zones de mouillages et d'équipements légers « ZMELS », une consultation a été effectuée en procédure adaptée. Quatre entreprises ont été consultées, lors de la commission d'appel d'offre du 20 mars dernier, l'entreprise TETIS a été retenue pour un montant de 50 225. 00 € HT solution complète sans option et 91 544. 5€ HT solution complète avec options.

Les options seront décidées à la première réunion, cette mention sera précisée lors de la notification du marché à l'entreprise.

Monsieur le Maire suit l'avis de la commission d'appel d'offre et attribue le marché à l'entreprise TETIS.

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

### **Programmes : Port - Zone de Port-Bellec – hors concession - Mission de coordination Sécurité Protection Santé « SPS »**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le marché de travaux de mise en place des mouillages à moindre impact nécessite de par sa nature des travaux sous-marin, aussi une mission SPS « sécurité protection santé » doit être sollicitée.

L'entreprise SOCOTEC qui avait été retenue lors de la mise en place des 4 mouillages tests a été consultée et propose une offre d'un montant de 1 325 HT.

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal, après avoir voté, à l'unanimité, approuve les modalités du contrat joint, et autorise monsieur le Maire à le signer.

### **Programmes - Motion de soutien à la commune de Ouessant au titre de la sécurité maritime**

Lors du Comité Syndical du 22 mars du syndicat mixte Vigipol à Pleumeur-Bodou, le délégué de Ouessant a exposé le projet porté par la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), suscitant de vives inquiétudes parmi les habitants et les professionnels de la mer en Iroise. Ce projet prévoit la réduction de la portée du phare du Créac'h, qui passerait de 30 à 19 milles nautiques.

Cette modification impliquerait le remplacement du système optique actuel, classé monument historique depuis 2011, par un feu industriel, altérant ainsi l'intégrité des lentilles de Fresnel et faisant disparaître la signature lumineuse unique du phare du Créac'h.

Face à ces enjeux, la commune de Ouessant a reçu plusieurs soutiens, notamment celui de la députée Madame Mélanie THOMIN, du Président de la région Bretagne, et de plusieurs communes, qui ont d'ores et déjà adopté une motion afin de s'opposer à ce projet. Par ailleurs, un courrier en date du 17 mars 2025 de la député finistérienne, Madame THOMIN, et cosigné par 20 personnalités bretonnes (Région Bretagne, parlementaires, exécutifs locaux), a été adressée à la Ministre, Madame PANNIER-RUNACHER en ce sens.

Vigipol partage cette inquiétude et appelle à une mobilisation contre ce projet qui affaiblirait un maillon essentiel de la sécurité maritime dans une zone à fort trafic.

Les risques identifiés sont multiples :

- Une augmentation du risque d'accidents et de pollutions : l'entrée de la Manche est l'une des zones maritimes les plus fréquentées au monde. Réduire la portée du phare du Créac'h reviendrait à diminuer la visibilité pour les navigateurs et à accroître les risques de collisions et d'échouements.
- L'importance des phares en cas de défaillance des outils modernes : bien que les systèmes électroniques (GPS, radars) soient largement répandus, les phares restent des repères essentiels, notamment en cas de panne.
- L'alerte des anciens navigateurs : le Pool Experts de Vigipol, composé d'anciens navigateurs, met en garde contre les conséquences sécuritaires et environnementales d'une telle décision.

Après la réduction de portée de plusieurs phares en mer (La Jument, Kéréon, Nividic), c'est désormais un phare d'atterrissage clé qui est menacé. Si cette réduction était mise en œuvre, aucun phare ne serait visible pour les 50 000 navires transitant chaque année au large de Ouessant.

Les insulaires, les marins et les riverains du littoral n'ont pas oublié les catastrophes maritimes qui ont marqué la fin du XX<sup>e</sup> siècle dans le nord de l'Iroise (Olympic Bravery, Amoco Cadiz, Tanio...).

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, apporte son soutien à la commune de Ouessant, appelle à l'abandon de ce projet et demande à la DIRM NAMO d'annuler ce projet qui porte atteinte à la sécurité maritime.

**Communication sur les délégations du conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire rend compte à son conseil en donnant lecture et diffusant la liste des décisions prises depuis la dernière séance en matière de :

- Marchés publics
- Contrat d'assurances

Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
PRINCIPAL	04/02/2025	JUHEL MACONNERIE	Réalisation d'un carottage, appartement rue Willaumez	450,00 €	495,00 €
	06/02/2025	Imprimerie Belliloise	Panneaux écoles de surf	171,00 €	205,20 €
	27/02/2025	CLAAS	Pièces épareuse	2 124,08 €	2 548,90 €
	18/03/2025	FRANCK ELEC	Changement coup de poing - sanitaire Pen Prad	228,08 €	273,70 €
	20/03/2025	GLOBAL AUTO PIECES	Batterie + cric camion service technique	480,74 €	576,89 €
	20/03/2025	SAS CFC	2 VHF pour Donnant	508,50 €	610,20 €
	21/03/2025	FRANCE COLLECTIVITES	Carton de 50 liasses de 100 sachets canin	376,50 €	451,80 €
	25/03/2025	AR GUERVEUR AUTO	Remplacement 2 pneus + vitre rétro camion Nissan Cabstar	562,73 €	675,28 €
	31/03/2025	AR GUERVEUR AUTO	Remplacement bloc lève vitre Vito	195,28 €	234,34 €
	25/03/2025	AR GUERVEUR AUTO	Révision kangoo électrique	680,68 €	816,82 €
CAMPING	25/02/2025	ASSAIN'ILE	Branchement eaux usées & eaux potable pour chalet PMR + apport terre végétale	2 716,50 €	3 259,80 €
	07/03/2025	REXEL	Détecteur de mouvement	36,56 €	43,87 €
	21/03/2025	OTYPO	Plaque PVC chalets	152,04 €	182,45 €
	27/03/2025	VIVAL	Bouteilles de gaz Twiny + Bouteilles de gaz 13kg + détendeurs	490,25 €	588,30 €
PORT	03/03/2025	METEO France	Abonnement Navicap	410,00 €	492,00 €
	17/03/2025	CHAMPENOIS	Produits d'entretien	2 093,67 €	2 512,40 €
	21/03/2025	BUREAU VALLEE	Cartouches d'encre laser HP	602,66 €	723,20 €
CAW	03/03/2025	FRANCK ELEC	Mise au norme tableau électrique cuisine	1 125,33 €	1 237,86 €
	20/03/2025	FOUSSIER	Fourniture d'une clé	24,04 €	44,93 €
	25/03/2025	ETABLISSEMENT BERTHO	Remplacement serrure + 2 clés	137,36 €	151,10 €
<b>MARCHE D'ASSURANCE</b>					
PORT	21/03/2025	OLAN ASSOCIES	Assurances des embarcations	1 237,00 €	1 484,40 €

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Prochain conseil municipal : mercredi 30 avril 2025

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune : <https://www.sauzon.fr>

Mairie de SAUZON, 112, rue Lieutenant Riou 56360 SAUZON – [mairie@sauzon.fr](mailto:mairie@sauzon.fr)